

Le mag de **Faustine Bollaert**
MENTRE
Nous



TARIFS DE PUBLICITÉ
2021

Simple

Double

Emplacements standards

Page standard	15 000 €	Double page standard	30 000 €
---------------	----------	----------------------	----------

Emplacements premium*

4 ^{ème} de couverture	24 000 €	Double d'ouverture	47 900 €
3 ^{ème} de couverture	22 200 €	1 ^{ère} Double	43 500 €
2 ^{ème} de couverture	23 200 €	2eme Double	42 500 €
Face Sommaire	23 200 €		
Face Edito	22 800 €		
1 ^{er} recto	21 700 €		
2 ^{ème} recto	20 900 €		
3 ^{ème} recto	20 100 €		

Catégories tarifaires

FIRST

Recto/verso 1ère partie	19 100 €
-------------------------	----------

autres formats

1/2 page	9 500 €
----------	---------

Autres conditions et définitions tarifaires

Successivité :	+20%
----------------	------

Encarts

PAGINATION	DROIT D'ASILE : COUT AU 1000		
Echantillon national	220		
2 pages national	115 €	16 pages national	210 €
4 pages national	126 €	20 pages national	240 €
6 pages national	136 €	24 pages national	252 €
8 pages national	178 €	28 pages national	273 €
12 pages national	200 €	32 pages national	283 €

Hors frais techniques, coût postal et éco-contribution

+10 % sur le droit d'asile pour la 1^{ère} position

CONDITIONS COMMERCIALES 2021

Modalités de calcul, d'application et définition des éléments de calcul :
se référer aux conditions générales de vente au 1er Janvier 2021 (article 1)

Dégressif volume

S'applique sur la base de CA BBA annuel HT

De	11 000 €	à	21 999 €	-2%
De	22 000€	à	32 999 €	-5%
De	33 000€	à	54 999€	-7%
A partir de	55 000 €			-9 %

Dégressif cumul des mandats

S'applique sur la base de CA BBA annuel HT

A partir de	22 000 €			-3%
-------------	----------	--	--	-----

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

A compter du 01 / 01 / 2021

1.DÉFINITIONS

Dans les présentes conditions générales de vente (les « CGV »), les mots et expressions ci-dessous auront la signification suivante :
« World Media Connect » ou « RMC » : désigne toutes sociétés du Groupe World Media (« Groupe World Media » désignant la société mère World Media SA (439 546 011 RCS NANTERRE), contrôlées directement ou indirectement par la société mère, ou toutes sociétés qui auraient confiées au groupe World Media la commercialisation de ses Espaces Publicitaires.
« Annonceur » : toute personne physique ou morale qui souhaite acquiescer aux Espaces Publicitaires à des fins publicitaires et au nom de laquelle la publicité est réalisée et diffusée. Les Annonceurs qui apportent la preuve, au 1er janvier, que plus de 50% de leurs actions et/ou parts sociales conférant immédiatement droit de vote aux Assemblées ordinaires et/ou organes de gestion sont détenus ou contrôlés directement par une société holding commune seront réputés appartenir au même groupe.
« Conditions Support » : ensemble des conditions tarifaires et commerciales à caractère général et propres à chacun des Supports. Les Conditions Support font partie des présentes CGV.
« Conditions Particulières de Vente » : tout terme et condition que RMC aura expressément accepté et complété ou se substituant à ceux des CGV s'agissant de la commercialisation des Espaces Publicitaires auprès de l'Annonceur. Les ordres de publicité validés par RMC font partie des Conditions Particulières de Vente.
« Espaces Publicitaires » : ensemble des emplacements pour Insertions Publicitaires des Supports. Les Espaces Publicitaires pourront être commercialisés auprès de l'Annonceur directement ou par l'intermédiaire d'un Mandataire, à l'exclusion de toute autre personne.
« Emplacement(s) préférentiel(s) » : par distinction avec les emplacements standards, désigne un emplacement pour des Insertions Publicitaires répondant à une catégorisation préférentielle et à des tarifs spécifiques communiqués par RMC.
« Insertion Publicitaire » : tout élément à caractère publicitaire ou promotionnel figurant dans les Supports. Les opérations spéciales donnant lieu à un aménagement et à des choix de présentation spécifiques des Espaces Publicitaires et, plus généralement, du contenu des Supports en vue de la promotion des produits ou services d'un Annonceur donné ou de l'Annonceur lui-même constituent des Insertions Publicitaires.
« Mandataire » : personne à laquelle l'Annonceur aura donné mandat écrit d'acheter des Espaces Publicitaires en son nom et pour son compte conformément aux dispositions de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 dite « loi Sapin ». Pour la bonne compréhension des présentes, l'Annonceur et/ou son éventuel Mandataire sont désignés par la « Partie » ou les « Parties ».
« Supports » : ensemble des Supports papier et/ou numérique du groupe World Media dont RMC assure l'édition et la diffusion ou la mise en ligne sur Internet en France et à l'étranger, ainsi que les Supports que RMC utilise en vertu de ses droits de propriété intellectuelle.
« Chiffre d'affaires brut de base achat après modulation annuel Hors taxe (CA BBA HT) » : correspond aux investissements d'un Annonceur (ou d'un groupe d'Annonceurs) atteint en cumulant l'ensemble des Insertions Publicitaires parues ou diffusées sur un Support à partir du 1er janvier de l'année civile au 31 décembre de l'année civile en cours (période définie comme étant l'année de référence), en Brut de base achat après modulation HT sur les campagnes classiques nationales (hors opérations spéciales, frais techniques et postaux, petites annonces et parutions des campagnes à des tarifs capifs modulés et les cas échéant).
« Remise Professionnelle (RP) » : La Remise Professionnelle est accordée aux Annonceurs ayant accredité un Mandataire professionnel auprès du Support pour leur achat d'espace (sous réserve de la fourniture de l'attestation de mandat écrite et signée par l'Annonceur avant toute communication sur l'un des Supports à l'attention du service ADV de RMC). La RP s'applique sur le Chiffre d'Affaires Net HT, tous dégressifs s'appliquant sur le BBA déduits. Elle ne s'applique pas sur les frais techniques, les frais postaux et l'achat d'exemplaires en nombre.
« Mode de calcul du prix net espace HT » : Les dégressifs s'appliquent en cumul à partir du 1er euro investi sur l'année de référence sur le CA BBA HT, dans l'ordre suivant : Tarif BBA HT - (Dégressifs s'appliquant sur la base du BBA HT) - Prix Net avant Remise Professionnelle. Prix Net avant RP - RP = Prix Net espace HT.

6.RESPONSABILITÉ DE L'ANNONCEUR

Tout Insertion Publicitaire sera diffusée sous la seule responsabilité de l'Annonceur qui devra être titulaire de tous les droits au regard de la réglementation en vigueur et est ainsi protégé de toute éventuelle atteinte à des droits de tiers (notamment droits d'auteurs, marques, respect de la vie privée ou tout autre droit de propriété intellectuelle nécessaires à sa représentation et à sa reproduction à des fins publicitaires). Le fait de demander un tiers pour effectuer le règlement des prestations, ne dégage en rien la responsabilité de l'Annonceur envers RMC, les factures sont dites acquittées lorsque le règlement est encaissé par RMC, et non lorsque l'Annonceur transfère les fonds chez son Mandataire payeur, sauf si ce dernier est mandataire duocroire. La solvabilité du Mandataire payeur incombant à l'Annonceur qui en a fait lui-même le choix, ce dernier reste redevable du règlement à défaut de paiement de son Mandataire envers RMC.

L'Annonceur et, le cas échéant, le Mandataire garantissent RMC contre tout recours, réclamation ou action émanant des tiers notamment des auteurs, producteurs, concepteurs, réalisateurs, éditeurs, et, d'une manière générale, de toute personne aux droits de propriété intellectuelle de laquelle, la diffusion des Insertions Publicitaires porterait atteinte. En particulier, l'Annonceur garantit RMC contre tout recours de l'Agence conseil en publicité aux fins de faire prévaloir ses droits sur ses créations publicitaires. L'Annonceur et, le cas échéant, le Mandataire indemniseront RMC intégralement de toute sanction ou condamnation dont elle serait l'objet dans l'une des hypothèses stipulées dans la présente clause. L'Annonceur indemniserait RMC de tout frais, charge et dépens que RMC aurait à supporter au titre de ce qui précède, en ce compris les honoraires et frais de conseil. L'Annonceur et, le cas échéant le Mandataire, déclare respecter les dispositions légales, réglementaires, normatives nationales, européennes et internationales applicables à tous biens/services et qu'ils peuvent être utilisés, distribués, vendus et maintenus sans risque pour la sécurité et la santé des personnes dans le respect, des prescriptions légales, réglementaires et normatives en vigueur.

7.CONDITIONS FINANCIÈRES

Les tarifs, rabais et ristournes accordés à la Partie, sauf stipulation expresse contraire, sont joints aux présentes CGV, précisés sur la facture et acceptés par celle-ci. Les Espaces Publicitaires seront facturés aux tarifs en vigueur à la date de réception de l'ordre de publicité par le service publicité du Support. RMC se réserve la faculté de modifier les tarifs à tout moment et y compris sur les campagnes en cours, ce que les parties reconnaissent et acceptent expressément. La modification sera portée à la connaissance de la Partie 15 jours avant l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs. En l'absence de notification de ce non accord par la Partie sur les nouveaux tarifs, effectuée dans un délai de 8 jours à compter de la date à laquelle il aura reçu communication de ces modifications, elle sera réputée avoir accepté ces nouvelles conditions financières. Les tarifs s'entendent hors taxes. Tous les impôts, taxes et droits qui pourraient s'avérer applicables à raison de la publicité effectuée seront acquittés par l'Annonceur. Par exception à ce qui précède, les échanges de marchandises ne seront pas pris en compte pour le calcul de l'assiette ouvert droit aux réductions de prix dont pourra bénéficier l'Annonceur en fonction de nos barèmes.

DIRECTION

Elodie BRETAUDEAU-FONTEILLES

Dir. Exécutive Reworld MediaConnect

01 41 33 52 23

EQUIPE COMMERCIALE

Nathalie FELIX

Dir. Commerciale

01 41 33 51 29

Nathalie BARBOUX

Dir. Commerciale Pôle Agence

01 46 48 43 90

Franck GRAISSET

Dir. Digital Agences et Programmatique

01 45 19 59 48

Marie-Océane VAUR

Dir. Commerciale Creative Lab

01 46 48 43 84

PLANNING

Sandrine ALETON

Dir. Adj. Planning et Trading

01 41 33 52 60

TECHNIQUE

Véronique ALEX

01 41 33 50 56

pnom@reworldmedia.com